

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération n°663.89/2023

Département du NORD

- :- :-

Arrondissement de DOUAI

- :- :-

Canton de SIN LE NOBLE

COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 08 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 08 novembre, à 18 heures 30 le Conseil municipal s'est réuni au théâtre Casarès sous la présidence de Monsieur Christophe DUMONT, Maire, en suite de convocations du 02 novembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Christophe DUMONT, **Maire** ; M. Didier CARREZ, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Jean-Claude DESMENEZ, M. Freddy DELVAL, M. Henri JARUGA, Mme Michèle DECREUS, M. Dimitri WIDIEZ (à compter de son arrivée à 19h24 avant l'adoption du point II/10), **Adjoints** ; M. Jean-Michel CHOTIN, Mme Françoise SANTERRE, Mme Claudine BEDENIK, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick ALLARD, M. Marc BAILLEZ, Mme Sylvie DORNE, Mme Caroline FAIVRE, M. Jean-François JOOS, Mme Stéphanie CARAMOUR, Mme Emeline HOURNON, Mme Laëtitia DUCATILLON, **Conseillers municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme Johanne MASCLÉT (procuration à M. Christophe DUMONT du 08 novembre 2023), Mme Christelle DUPRIEZ (procuration à Mme Michèle DECREUS du 07 novembre 2023), M. Dimitri WIDIEZ (procuration à M. Jean-Claude DESMENEZ, du 08 novembre 2023, jusqu'à son arrivée à 19h24 avant l'adoption du point II/10), **Adjoints** ; M. Jean-Pierre BERLINET (procuration à M. Jean-Michel CHOTIN du 08 novembre 2023), Mme Christiane DUMONT (procuration à Mme Claudine BEDENIK du 08 novembre 2023), M. Patrick DUBREUCQ (procuration à M. Marc BAILLEZ du 07 novembre 2023), M. Pascal DAMBRIN (procuration à M. Didier CARREZ du 06 novembre 2023), Mme Marie-Bernadette SOMBE (procuration à M. Patrick ALLARD du 03 novembre 2023), Mme Elise SALPETRA (procuration à Mme Joselyne GEMZA du 08 novembre 2023), M. Brahim MAHMOUD (procuration à Mme Marie-Josée DELATTRE du 08 novembre 2023), M. Robin POPOWSKI (procuration à M. Jean-François JOOS du 08 novembre 2023), M. Rémi KRZYKALA (procuration à Mme Stéphanie CARAMOUR du 08 novembre 2023), **Conseillers municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS : Mme Viviane BIZET, M. Guillaume KRZYKALA, **Conseillers municipaux**.

ÉTAIT ABSENT NON EXCUSÉ ET NON REPRÉSENTÉ : -

SECRÉTAIRE : Mme Emeline HOURNON

La présente délibération a été affichée, par extraits, à la porte de l'Hôtel de Ville, le 16 novembre 2023.

I/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SAISON CULTURELLE 2024

CREATION DES TARIFS DES PLACES

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu la délibération n°221.24/2020 du Conseil Municipal du 28 mai 2020, visée en sous-préfecture de Douai le 03 juin 2020, consentant au maire une délégation générale pour accomplir divers actes d'administration pour la durée de son mandat,

Vu l'avis de la Commission vie institutionnelle, administration, finances, emploi, activités économiques,

Considérant que la Commune de Sin-le-Noble organise, chaque année, une saison culturelle par la programmation d'artistes professionnels avec des entrées payantes ;

Considérant que, chaque année, la programmation des artistes est différente ; que la fixation des tarifs se fait au regard de cette programmation ; que la fixation de ces tarifs s'analyse en la création d'une nouvelle tarification annuelle relevant de la compétence de l'assemblée délibérante ;

Considérant dès lors qu'il y a lieu de fixer les prix des places pour la mise en vente des spectacles déjà programmés tels que proposés dans les tableaux ci-dessous :

Dates	Spectacles	Tarifs		
		Plein	Réduit	Scolaire
Vendredi 29 mars	Opéra « Mozart et Rap »	15 €	10 €	7 €
Samedi 6 avril	Dani LARY MagicVersaire »	25 €	20 €	15 €

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 : DECIDE de fixer les tarifs des places de la saison culturelle comme suit :

Dates	Spectacles	Tarifs		
		Plein	Réduit	Scolaire
Vendredi 29 mars	Opéra « Mozart et Rap »	15 €	10 €	7 €
Samedi 6 avril	Dani LARY MagicVersaire »	25 €	20 €	15 €

ARTICLE 2 : PRECISE que le tarif réduit s'adresse :

- aux moins de 25 ans et étudiants,
- aux plus de 70 ans,
- aux demandeurs d'emploi,
- aux associations,
- aux comités d'entreprises,
- au personnel communal dans la limite de deux places par spectacle,
- aux allocataires des minima sociaux.

ARTICLE 3 : PRECISE que le tarif scolaire s'applique aux élèves jusqu'au lycée.

ARTICLE 4 : PRECISE qu'outre la vente de billet physique, une billetterie Internet sera mise en place, dans le respect des procédures en vigueur.

ARTICLE 5 : DECIDE qu'un quota de 100 places exonérées sera attribué à chaque spectacle, afin de répondre aux besoins des productions, de la presse et aux nécessités de relations publiques de la Commune de Sin-le-Noble et **PRECISE** qu'elles seront remises en vente au moment de l'ouverture de la billetterie le soir du spectacle si elle n'ont pas été attribuées et **DECIDE** qu'au regard du contexte de la programmation (au cas par cas) le nombre de places exonérées pourra être revu à la hausse, sans pouvoir excéder la moitié de la capacité totale d'accueil de la salle.

ARTICLE 6 : PRECISE que les recettes seront inscrites au budget communal, chapitre 70.

ARTICLE 7 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le Département, et de sa publication.
Le recours peut être introduit par le biais de télérecours citoyen, non obligatoire, à l'adresse suivante: <https://citoyens.telerecours.fr>.

Pour Extrait certifié conforme au Registre
(Publié et Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du
Code général des collectivités territoriales)

SIN-LE-NOBLE, le 08 novembre 2023

Le Maire

Christophe DUMONT

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
En sous-préfecture de DOUAI le 10 NOV. 2023
Et de la publication le 10 NOV. 2023
Fait à Sin-le-Noble, le 10 NOV. 2023
Le Maire

Christophe DUMONT

